



Appel à dons

Chers amis,

Il est temps ! Jamais le panorama de la culture publique en France n'aura été aussi malmené qu'aujourd'hui. Cette culture qui n'a jamais été décentralisée, tout juste déconcentrée et encore, du bout des lèvres, subit en premier les coupes sombres des budgets publics. Les collectivités territoriales les plus courageuses et les plus ambitieuses qui avaient choisi de mettre en œuvre des politiques culturelles dans le cadre de leurs compétences générales sont contraintes de réévaluer à la baisse le montant de leurs subventions. Jusqu'à présent ces subventions représentaient plus de 70 % de nos ressources. Elles sont en baisse pour la première fois dans l'histoire de l'association. Il est à craindre qu'elles continuent de baisser dans les prochaines années. **Afin de continuer notre action et de sauvegarder les cinq emplois de l'association, nous lançons donc un appel à votre générosité.** Pour passer le cap de cette fin d'année 2009 et nous donner le temps de restructurer notre association, il nous faut disposer de fonds propres. Ces fonds nous font cruellement défaut. Il n'était pas dans la logique des associations de type loi 1901 aussi proches que nous des politiques publiques depuis 1981 de nous en préoccuper mais aujourd'hui : il est temps ! Une part de notre activité sera donc désormais consacrée à la recherche de ressources propres, dans une logique d'entreprise mais à but non lucratif et sous le statut innovant, social et solidaire d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). D'ici à la mise en place de cette société, **nous vous proposons trois formules distinctes pour nous aider directement**, à hauteur de votre attachement à notre association, de votre intérêt pour notre activité ainsi qu'à la perception que vous avez de la qualité des services que nous vous avons fournis jusqu'ici.

1/ Une formule simple de don qui vous ouvrira droit à déduction fiscale. Nous vous délivrerons un reçu.

2/ Une formule d'anticipation de vos prochaines cotisations annuelles. Là encore un reçu sera délivré.

3/ Une formule d'apport immédiat qui participera au futur capital de la SCIC et pour laquelle nous vous rencontrerons individuellement.

Nous avons vérifié auprès de l'administration fiscale et des services de l'Etat qu'un tel dispositif était possible et relevait bien des articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du Code général des impôts. Un conseil d'administration en date du 26 septembre a entériné l'orientation nouvelle de l'association.

Vous êtes près de 700 usagers réguliers de l'association, déjà membres ou abonnés à nos publications. A aujourd'hui et pour 2009 plus de 5000 personnes ont assisté à nos conférences, participé à nos journées de découverte ou visité les expositions que nous avons installées cet été. **A vous tous, vous avez le pouvoir de garantir l'avenir du Centre d'Etudes Cathares !**

Annie Lacombe

Présidente du Centre d'Etudes Cathares/René Nelli

